# LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ABBAYE DE MONTIER-LA-CELLE DU XIV<sup>e</sup> AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

PAR

# BERNARD BAGNERIS

# AVANT-PROPOS SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

#### INTRODUCTION

L'abbaye bénédictine de Montier-la-Celle a été fondée, vers 650, par saint Frobert aux environs immédiats de Troyes, grâce à la générosité de Clovis II. Elle se développa rapidement, car les donations, dont il faut retenir celle de Chelembert en 753, se multiplièrent jusqu'au x11º siècle. L'abbaye connut alors, sous la ferme direction de Pierre de Celle (1145-1162), l'apogée de sa prospérité. La crise économique qui sévit au x111º siècle aura des conséquences néfastes sur la discipline monastique, comme le prouvent les bulles du 15 octobre 1234 et du 28 janvier 1236.

La guerre de Cent ans obligera les religieux à se réfugier à Troyes chez les Dominicains, cependant que le monastère sera incendié. Au xve siècle, sous l'influence de la commende, l'observance bénédictine sera presque complètement abandonnée.

Les deux réformes de Chézal-Benoît (1544) et de Saint-Vanne (1655) ramèneront la vie régulière à Montier-la-Celle, jusqu'en 1770, date à laquelle le pape Clément XIV supprima le titre abbatial et réunit la mense de l'abbaye à l'évêché de Troyes.

# CHAPITRE PREMIER

LES VIGNES.

Les différentes façons de la vigne. — Après avoir retiré les paisseaux qui soutiennent la vigne, en janvier, on procède au sombrage et au binage; puis on fume le terrain. Au cours de la taille, on prend soin de ré-

server des ceps pour le provignement qui a lieu aussitôt après; en juin, c'est l'accolage, suivi de la vendange en octobre.

Les grands vignobles. — Les trois principaux vignobles sont ceux de La Grève, Montois et Prunay. Étendue du vignoble de La Grève. Coût des différentes façons. Le tableau de la production montre que la production est excellente un an sur trois. Prunay, vigne de raisin blanc, s'étend sur 14 arpents. Montois, avec 16 arpents, est le plus grand vignoble de l'abbaye; malheureusement, il est trop éloigné de Montier.

Transport et consommation du vin. — L'abbaye possède un privilège de portage pour 50 tonneaux. Une partie du vin est consommée sur place. Prix du vin vendu. Clients de l'abbaye. Courtoisies. Malgré leurs frais d'exploitation, les vignobles sont une entreprise rentable.

Droit de banvin. — Autres petites vignes à Chablis-les-Noës et Javernant. Les dîmes permettent éventuellement de parer à une insuffisance de la production. Dîmes ordinaires et abonnées.

#### CHAPITRE II

LES GRAINS.

Différentes provenances. Grosses dîmes. Processus d'adjudication des preneurs. Le type d'amodiation reste le même chaque année pour une paroisse considérée. La plupart des créances sont payées en temps voulu. Ce qu'il advient des autres. Taux réel de la dîme : le tarif le plus bas est une gerbe sur vingt-quatre ; le plus élevé une gerbe sur treize ; le tarif le plus fréquent une gerbe sur vingt. Moyens d'échapper à la dîme.

Autres sources de grains : les granges affermées. Honnêteté des grangers. Cas d'un granger décédé avant d'avoir rempli ses obligations. Les baux portant sur des granges sont généralement de longue durée. L'abbaye peut réserver certains des héritages d'une grange à son usage personnel, tout en affermant les autres. L'amélioration du rendement des terres entraîne une hausse constante des enchères.

Les terrages n'apportent qu'une contribution minime et variable aux ressources en grains de l'abbaye.

Les rentes ont l'avantage d'avoir un montant fixe d'une année à l'autre. Leur origine. Les principales sont dues par l'abbaye de Saint-Loup et le Commandeur du Temple à Troyes. Enfin, le minage de Provins fournit autant de picotins de blé que de setiers mesurés.

Les dépôts de grains à l'abbaye et à Troyes. L'utilisation des grains.

# CHAPITRE III

LES BOIS.

Montier-la-Celle avait dans la terre de Fyé un bois taillis à usage de

garenne, dit « bois de la craie », s'étendant sur 40 arpents. Le « francbuisson » de Javernant. Le hayer de Jugny est le plus important massif forestier appartenant à l'abbaye; il provoque des difficultés et des convoitises sans nombre. Prétentions du comte de Nevers et des habitants de Jugny, Crésantines, Fay et Machy. Division du hayer en trois lots. Accord du 20 mai 1553. L'abbé en demande la rescision et l'obtient du Grand Conseil, sans que les malversations des habitants cessent pour autant. Finalement, les parties s'en tiendront à l'accord initial.

Bois de Heurtebise dans la forêt d'Othe : 200 arpents. Exploitation et revenu pendant la seconde moitié du xv1e siècle. Le bois de Fresnay au finage de Montois. Le « bois-aux-moines-de-Montier ».

## CHAPITRE IV

MOULINS, RIVIÈRES, ÉTANGS ET FOURS.

Éléments de la seigneurie souvent affermés séparément.

Moulins à blé et moulins à foulon; il n'y a que peu de moulins à vent. La plupart des moulins sont établis sur de petites rivières. On en trouve à Montier-la-Celle, Ruvigny, Jugny, Chappes, Fyé et Saint-Léger.

L'intérêt des rivières banales est double : droit de péage ou de bac pour les traverser, droit de pêche à l'intérieur des limites de la seigneurie. L'Aube à Brillecourt, la Bâtarde au finage de La Moline, la Barse à Ruvigny sont les rivières dont le revenu est le plus important. Droit de bois roulant à Barberey.

Les étangs constituent une réserve de poisson frais et les saules des chaussées font des paisseaux pour la vigne. Étang de Ruvigny. Étang-l'Abbé.

La banalité des fours ne s'appliquait qu'aux gros ouvrages et l'abbaye tolérait, moyennant une redevance fixe, de petits fours individuels pour la cuisson des tartes, pâtés et gâteaux. Valeur du droit de fournage. Fours de Chausson, Rilly-Sainte-Syre, Montois, Saint-André, Saint-Léger.

# CHAPITRE V

# JUSTICES ET SEIGNEURIES.

Le signe patibulaire, symbole de la plénitude de la justice. La justice rendue par les maires connaît en première instance de tous les cas civils et criminels primativement à tous autres juges. Intégrité des maires. Justices de Barberey et Brillecourt. Le prévôt de l'abbaye est prévôt en garde de la justice de l'abbé. Le seigneur de Lirey et l'abbé de Montier se partagent la justice de Courcelles. Étendue de celle-ci. Le colombier de Fontenay. Inconvénients des baux emphytéotiques des seigneuries; celle de Javernant. L'abbaye avait la haute, moyenne et basse justice à Provins pendant les sept premiers jours de la foire de Saint-Ayoul.

#### CHAPITRE VI

#### RENTES ET CENSIVES.

Part des censives et rentes dans le budget général de l'abbaye. Pensions des prieurs sujets de l'abbaye. Leur montant. Droit de patronage des curés. Garde gardienne. Gages d'avocats. Dons gratuits et décimes. Trentième et soixantième pontificaux.

#### CHAPITRE VII

## BÂTIMENTS ET BUDGET.

Fréquence et importance des réparations. L'église est si mal en point qu'on n'y peut plus faire le service divin. État du chœur. Chapelle de l'Annonciation. Les stalles. Réfection de la toiture et d'une partie du cloître. On utilise de l'excellente pierre de Tonnerre ou les carrières de Montgueux. Malgré les frais déjà engagés, on entreprend de nouveaux travaux et on projette d'élever un clocher au-dessus du transept. Les bâtiments conventuels, en dehors de la chambre de l'abbé et l'hôtel de l'abbaye à Troyes, n'ont donné lieu qu'à des réparations secondaires. Prix des différents matériaux de construction.

# CHAPITRE VIII

#### LA MAIN-D'ŒUVRE SERVILE.

Condition des hommes de corps. Traité avec Saint-Étienne de Troyes au sujet du mariage de ses serfs et de ceux de Montier. Condition des enfants nés de ces unions. Accords particuliers avec les abbayes de Notre-Dame-aux-Nonnains et de Saint-Loup. Le plus grand nombre d'échanges de serfs se fait avec le chapitre de Saint-Pierre.

Impossibilité pour les hommes de corps d'accéder à la vie monastique, ceci afin d'éviter une diminution de main-d'œuvre. Ce qu'il advient de la succession des hommes de corps.

CONCLUSION

**ANNEXES** 

PIÈCES JUSTIFICATIVES